

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **VIVAQUA**  
Forme juridique : Société coopérative  
Adresse : BOULEVARD DE L'IMPERATRICE N° : 17-19 Boîte :  
Code postal : 1000 Commune : Bruxelles  
Pays : Belgique  
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone  
Adresse Internet :  
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en  approuvés par l'assemblée générale du

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du  au

l'exercice précédent des comptes annuels du  au

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-app 6.2.2, C-app 6.2.3, C-app 6.2.4, C-app 6.2.5, C-app 6.3.4, C-app 6.5.2, C-app 6.7.2, C-app 6.18.2, C-app 9, C-app 12, C-app 13, C-app 14, C-app 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

### Smahi Abdesselam

Rue de Bériot 48

1210 Saint-Josse-ten-Noode

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur

### Zappala Alessandro

Rue de l'Equerre 16

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur

### Ben Abdelmoumen Anas

Kruisberg 24 2

1120 Neder-Over-Heembeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur

### Bertrand Antoine

Avenue du Haras 148

1150 Woluwe-Saint-Pierre

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

### Pinxteren Arnaud

Avenue Richard Neybergh 12

1020 Laeken

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur délégué

### Van Nuffel Bernard

Avenue Demosthène Poplimont 52

1090 Jette

BELGIQUE

Début de mandat : 2018-01-01

Fin de mandat :

Président du Conseil d'Administration

### Morenville Catherine

Rue de Savoie 146

1060 Saint-Gilles

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administratrice

### Evraud Danielle

Boulevard Louis Mettwie 71 39

1080 Molenbeek-Saint-Jean

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-09-23

Fin de mandat :

Administratrice

### Stokkink Denis

Avenue des Sept Bonniers 205

1190 Forest

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur

**Gossé Els**

Louis Lepoutrelaan 83  
1050 Ixelles  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur

**Persoons Gabriel**

Rue Théophobie Vander Elst 64  
1170 Watermael-Boitsfort  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur

**Wilmart Guy**

Boulevard Maria Groeninckx-De May 78 2  
1070 Anderlecht  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Vice-président du Conseil d'Administration

**Detandt Henri**

Prince d'Orange 76  
1420 Braine-l'Alleud  
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-06-01

Fin de mandat :

Administrateur

**Bassambi Ilumbe Jean-Yves**

Rue Verbist 87  
1210 Saint-Josse-ten-Noode  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur

**Biermann Jonathan**

Avenue de Foestraets 36  
1180 Uccle  
BELGIQUE

Début de mandat : 2013-06-06

Fin de mandat :

Administrateur délégué

**Boufraquech Khalil**

Boulevard du Jubilé 17  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur

**Vande Weyer MARC**

Drève des Maricolles 92  
1082 Berchem-Sainte-Agathe  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-01-30

Fin de mandat :

Administrateur délégué

**Vandame Marc**

Boulevard du Souverain 103  
1160 Auderghem  
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-29

Fin de mandat :

Administrateur

**De Brouwer Maëlle**

Chaussée de St job 182 1  
1180 Uccle  
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-01

Fin de mandat :

Administratrice

**Laperche Pierre**

Place du Bia Bouquet 17  
1348 Louvain-la-Neuve  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-04

Fin de mandat :

Administrateur

**Deville Quentin**

Place de la Sainte Famille 2  
1200 Woluwe-Saint-Lambert  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur

**De Reusmes Romain**

Avenue de l'Hippodrome 12  
1050 Ixelles  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur

**Janssen Serge**

Avenue Van Overbeke 98  
1083 Ganshoren  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur

**Muller-Hubsch Suzanne**

Avenue Gounodlaan 61  
1070 Anderlecht  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administratrice

**Eraly Thomas**

Avenue Princesse Elisabeth 50  
1030 Schaerbeek  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur

**Loodts Vanessa**

Boulevard Auguste Reyers 103 29  
1030 Schaerbeek  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur délégué

**Scourneau Vincent**

Chaussée d'Ophain 198 3  
1420 Braine-l'Alleud  
BELGIQUE

Début de mandat : 2005-06-02

Fin de mandat :

Administrateur

**Taittinger Virginie**

Bld Saint Michel 23  
1040 Etterbeek  
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-06-27

Fin de mandat :

Administratrice

**Capelle Véronique**

Jules Besme 23  
1081 Koekelberg  
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-01

Fin de mandat :

Administratrice

**Nekhoul Yasmina**

Avenue du Roi 14  
1060 Saint-Gilles  
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-05-25

Fin de mandat :

Administratrice déléguée

**RSM InterAudit (B 00091)**

0436391122

Chaussée de Waterloo 1151

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-03

Fin de mandat : 2024-06-06

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Warzee Pierre (A01282)

Commissaire Réviseur

Chaussée de Waterloo 1151

1180 Uccle

BELGIQUE

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

**COMPTES ANNUELS**

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20	<b><u>140.516.663</u></b>	<b><u>150.199.996</u></b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>1.414.603.775</u></b>	<b><u>1.362.483.196</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	<b>27.313.980</b>	<b>20.834.251</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	<b>1.387.147.632</b>	<b>1.341.502.458</b>
Terrains et constructions		22	1.195.035.017	1.160.320.040
Installations, machines et outillage		23	3.283.443	2.888.704
Mobilier et matériel roulant		24	6.730.155	5.561.731
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	0	0
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	182.099.018	172.731.983
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28	<b>142.162</b>	<b>146.487</b>
Entreprises liées	6.15	280/1	0	0
Participations		280	0	0
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	25.000	25.000
Participations		282	25.000	25.000
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	117.162	121.487
Actions et parts		284	74.727	74.727
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	42.435	46.760

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>229.958.776</u></b>	<b><u>231.712.052</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>11.593.855</b>	<b>11.429.227</b>
Stocks		30/36	11.593.855	11.429.227
Approvisionnements		30/31	8.077.016	7.564.208
En-cours de fabrication		32		30.192
Produits finis		33	3.516.838	3.834.826
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>186.769.705</b>	<b>193.120.871</b>
Créances commerciales		40	180.503.795	185.488.838
Autres créances		41	6.265.910	7.632.033
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53	<b>10.457</b>	<b>10.321</b>
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	10.457	10.321
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>25.856.800</b>	<b>21.525.290</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	<b>5.727.960</b>	<b>5.626.344</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>1.785.079.214</b>	<b>1.744.395.245</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Apport</b>				
Disponible		10/15	<b><u>549.979.734</u></b>	<b><u>557.046.491</u></b>
Indisponible	6.7.1	10/11	<b>4.875.467</b>	<b>4.875.467</b>
		110		
		111	4.875.467	4.875.467
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12	<b>156.056.274</b>	<b>156.066.029</b>
<b>Réserves</b>		13	<b>271.921.280</b>	<b>288.482.451</b>
Réserves indisponibles		130/1	384.473	384.473
Réserves statutairement indisponibles		1311	384.473	384.473
Acquisitions d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	271.536.807	288.097.978
Réserves disponibles		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14		
<b>Subsides en capital</b>		15	<b>117.126.712</b>	<b>107.622.543</b>
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b><u>62.326.631</u></b>	<b><u>29.731.831</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>62.326.631</b>	<b>29.731.831</b>
Pensions et obligations similaires		160	19.326.897	24.682.831
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		5.049.000
Autres risques et charges	6.8	164/5	42.999.734	
<b>Impôts différés</b>		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>1.172.772.850</u></b>	<b><u>1.157.616.923</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	<b>799.187.746</b>	<b>771.037.174</b>
Dettes financières		170/4	799.177.148	771.025.576
Emprunts subordonnés		170		10.000.000
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	668.010.485	620.175.579
Autres emprunts		174	131.166.664	140.849.997
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	10.598	11.598
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	<b>318.871.048</b>	<b>344.372.377</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	70.029.288	90.458.422
Dettes financières		43	162.517.889	161.741.250
Etablissements de crédit		430/8	162.517.889	161.741.250
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	48.711.772	53.127.078
Fournisseurs		440/4	48.711.772	53.127.078
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	53.050	53.050
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	24.346.432	28.379.329
Impôts		450/3	12.293.969	13.185.683
Rémunérations et charges sociales		454/9	12.052.463	15.193.646
Autres dettes		47/48	13.212.616	10.613.249
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	<b>54.714.056</b>	<b>42.207.372</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>1.785.079.214</b>	<b>1.744.395.245</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>448.726.844</b>	<b>436.389.947</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70	333.958.120	299.031.410
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	-351.720	-1.813.932
Production immobilisée		72	101.557.694	122.190.213
Autres produits d'exploitation	6.10	74	13.326.729	15.833.555
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	236.021	1.148.700
		60/66A	<b>437.905.931</b>	<b>416.928.860</b>
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60	16.884.130	18.263.324
Approvisionnements et marchandises		600/8	17.433.062	18.993.190
Achats		609	-548.932	-729.867
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	61	138.497.751	151.213.856
Services et biens divers		62	144.115.569	138.194.603
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	630	63.329.016	61.887.720
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		631/4	16.363.349	24.322.288
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	635/8	16.601.219	-59.994
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	640/8	25.818.055	22.656.715
Autres charges d'exploitation	6.10	649		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	66A	16.296.841	450.350
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	9901	<b>10.820.913</b>	<b>19.461.087</b>
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)			

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>1.682.154</b>	<b>1.169.375</b>
Produits financiers récurrents		75	1.682.154	1.169.375
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	519.613	21
Autres produits financiers	6.11	752/9	1.162.541	1.169.355
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>29.064.238</b>	<b>21.120.845</b>
Charges financières récurrentes	6.11	65	29.064.238	21.120.845
Charges des dettes		650	28.700.421	20.707.466
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	363.817	413.379
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>-16.561.171</b>	<b>-490.383</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13	67/77	
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>-16.561.171</b>	<b>-490.383</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>-16.561.171</b>	<b>-490.383</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>-16.561.171</b>	<b>-490.383</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-16.561.171	-490.383
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P		
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>	791/2	<b>16.561.171</b>	<b>490.383</b>
sur l'apport	791		
sur les réserves	792	16.561.171	490.383
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)		
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

**ANNEXE****ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	20P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>150.199.996</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003	9.683.333	
Autres	(+)/(-) 8004		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	(20)	<b>140.516.663</b>	
<b>Dont</b>			
Frais de constitution, d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204	140.516.663	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****FRAIS DE DÉVELOPPEMENT****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	XXXXXXXXXX	20.834.251
8021	6.479.730	
8031		
(+)/(-) 8041		
8051	27.313.980	
8121P	XXXXXXXXXX	
8071		
8081		
8091		
8101		
(+)/(-) 8111		
8121		
81311	27.313.980	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	XXXXXXXXXX	<b>1.902.211.609</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171	299.809	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	85.167.782	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	<b>1.987.079.582</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
	8251P	XXXXXXXXXX	<b>161.575.522</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231	9.755	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251	<b>161.565.767</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8321P	XXXXXXXXXX	<b>903.467.091</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	50.444.895	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	301.653	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	<b>953.610.333</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22)	<b>1.195.035.017</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192P	XXXXXXXXXX	24.427.559
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	1.381.887	
Cessions et désaffectations	8172	734.525	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182	45.998	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192	<b>25.120.918</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
	8252P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8322P	XXXXXXXXXX	21.538.855
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	995.810	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	697.190	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322	<b>21.837.475</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(23)	<b>3.283.443</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>32.155.779</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	2.878.515	
Cessions et désaffectations	8173	1.472.102	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183	497.150	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	<b>34.059.342</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
	8253P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8323P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>26.594.048</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	2.204.978	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	1.469.839	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	<b>27.329.187</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(24)	<b>6.730.155</b>	

**AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	0

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8195	0	
8255P	XXXXXXXXXX	

**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice**

8255		
8325P	XXXXXXXXXX	

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8325		
(26)	0	

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	172.731.983
8166	95.077.965	
8176		
(+)/(-) 8186	-85.710.929	
8196	182.099.018	
8256P	XXXXXXXXXX	
8216		
8226		
8236		
(+)/(-) 8246		
8256		
8326P	XXXXXXXXXX	
8276		
8286		
8296		
8306		
(+)/(-) 8316		
8326		
(27)	182.099.018	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391P	XXXXXXXXXX	0
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391	0	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8541		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(280)	0	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(281)		
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8651		

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS,  
ACTIONS ET PARTS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	25.000

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

8362

Cessions et retraits

8372

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8382

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8392

**25.000****Plus-values au terme de l'exercice**

8452P

**XXXXXXXXXX****Mutations de l'exercice**

Actées

8412

Acquises de tiers

8422

Annulées

8432

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8442

**Plus-values au terme de l'exercice**

8452

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8522P

**XXXXXXXXXX****Mutations de l'exercice**

Actées

8472

Reprises

8482

Acquises de tiers

8492

Annulées à la suite de cessions et retraits

8502

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8512

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8522

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8552P

**XXXXXXXXXX****Mutations de l'exercice**

(+)/(-)

8542

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8552

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(282)

**25.000****ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

283P

**XXXXXXXXXX****Mutations de l'exercice**

Additions

8582

Remboursements

8592

Réductions de valeur actées

8602

Réductions de valeur reprises

8612

Différences de change

(+)/(-)

8622

Autres

(+)/(-)

8632

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(283)

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE  
L'EXERCICE**

8652

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393P	XXXXXXXXXX	<b>74.727</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393	<b>74.727</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8543		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(284)	<b><u>74.727</u></b>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8P	<b><u>XXXXXXXXXX</u></b>	<b><u>46.760</u></b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583		
Remboursements	8593	4.325	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(285/8)	<b><u>42.435</u></b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8653		

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+ ) ou (- ) (en unités)
<b>Mines de Pyrite de Vedrin</b> 0401410249 Société anonyme Rue AL'Tchode Ewe 5003 Saint-Marc BELGIQUE	Actions privilégiées de capital	100.496	98,53		2022-12-31	EUR	1.092.572	54.126

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF****AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

**Titres à revenu fixe**

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	<b>10.457</b>	<b>10.321</b>
8686		
8687	10.457	10.321
8688		
8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Appointements de l'exercice n+1 payé en n

Charges relatives à l'exercice n+1

Autres charges à affecter

Autres produits acquis

Exercice
3.535.832
2.191.276
852

## ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

## ETAT DE L'APPORT

## Apport

Disponible au terme de l'exercice  
 Disponible au terme de l'exercice  
 Indisponible au terme de l'exercice  
 Indisponible au terme de l'exercice

## Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces  
 dont montant non libéré  
 En nature  
 dont montant non libéré

Modifications au cours de l'exercice

Actions nominatives  
 Actions dématérialisées

## Actions propres

Détenues par la société elle-même  
 Nombre d'actions correspondantes  
 Détenues par ses filiales  
 Nombre d'actions correspondantes

## Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion  
 Montant des emprunts convertibles en cours  
 Montant de l'apport  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
 Nombre de droits de souscription en circulation  
 Montant de l'apport  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P (110)	XXXXXXXXXX	
111P (111)	XXXXXXXXXX 4.875.467	4.875.467
8790 87901 8791 87911		

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702 8703	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740 8741 8742	
8745 8746 8747	

**Parts**

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

Exercice

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

	Exercice
Provisions Sociales	1.441.000
Provision pour litige entrepreneur	1.064.500
Provision pour dégâts Tiers	3.500.000
Provision pour marge de financement consentie	36.994.234

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	70.029.288
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	60.345.955
Autres emprunts	8851	9.683.333
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	(42)	<b>70.029.288</b>
--	------	-------------------

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	218.523.790
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	179.790.458
Autres emprunts	8852	38.733.332
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	10.598
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>	<b>8912</b>	<b>218.534.388</b>

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	580.653.358
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	488.220.027
Autres emprunts	8853	92.433.332
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

	8913	<b>580.653.358</b>
--	------	--------------------

**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
- Impôts
- Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Codes	Exercice
9072	
9073	12.297.699
450	
9076	
9077	12.052.463

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

**Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)**

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

Exercice
2.310.686
26.440.000
7.107.336
82.185
18.773.849

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

- Intérêts emprunts payé en n+1 et relatifs à n
- Gewestelijke subside
- Fonds de gestion de l'eau
- Divers
- Paiements et litiges à réconcilier et à ventiler

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### PRODUITS D'EXPLOITATION

#### CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Vente de l'eau aux abonnés

Redevances assainissement communal

Redevances assainissement régional

Prestations de service Distribution

Vente de l'eau aux intercommunales

Autres prestations ( auto producteurs)

Prestations de services Distribution et Assainissement

Ventilation par marché géographique

#### Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

#### CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	288.633.252	256.170.325
	2.192.986	1.070.567
	41.865.420	40.036.944
	1.266.461	1.690.754
740		4.577.834
9086	1.328	1.411
9087	1.321,6	1.381,5
9088	1.741.982	1.818.543
620	94.875.677	91.572.197
621	15.591.316	14.718.002
622		
623	6.685.853	8.151.503
624	26.962.722	23.752.901

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	-5.355.934	1.306.800
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	36.124	23.805
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	16.327.225	24.298.483
Reprises	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115	23.186.154	29.411.831
Utilisations et reprises	9116	6.584.934	29.471.825
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	19.635.389	19.061.115
Autres	641/8	6.182.667	3.595.600
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

**RÉSULTATS FINANCIERS****PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Divers

**CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES****Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

**Autres charges financières**

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

**Provisions à caractère financier**

Dotations

Utilisations et reprises

**Ventilation des autres charges financières**

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

**Autres**

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	1.138.932	1.115.954
9126		
754		
	23.609	53.401
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		731.792
654	252	
655		

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	<b><u>236.021</u></b>	<b><u>1.148.700</u></b>
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	(76A)	<b>236.021</b>	<b>1.148.700</b>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	236.021	645.754
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		502.947
<b>Produits financiers non récurrents</b>	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	<b><u>16.296.841</u></b>	<b><u>450.350</u></b>
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	(66A)	<b>16.296.841</b>	<b>450.350</b>
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620	15.993.580	
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630	39.598	26.905
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	263.662	423.444
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

Exercice

**Sources de latences fiscales**

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	62.813.675	66.318.230
9146	62.869.507	59.696.713
9147	27.711.718	27.177.155
9148		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN****GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

**GARANTIES RÉELLES****Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

## Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

## Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

## Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	161.342.806
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	



**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Emprunt BEI : garantie accordée par la Région BXL Capitale au bénéfice de la Banque Européenne d'investissement

Exercice
323.610.290

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

**Description succincte**

**Mesures prises pour en couvrir la charge**

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Fonds de régulation adopté par Brugel (régulateur du secteur de l'eau en RBC

Exercice
6.603.968

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**
**ENTREPRISES LIÉES**
**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Placements de trésorerie**

Actions

Créances

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**
**Résultats financiers**

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

**Cessions d'actifs immobilisés**

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	0	0
(280)	0	0
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

**ENTREPRISES ASSOCIÉES****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs****AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	<b>25.000</b>	<b>25.000</b>
9262	25.000	25.000
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	103.758
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	33.000
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR****POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Produits de couverture sur emprunts contractés La juste valeur de	Emprunt	Couverture	0	20.651.750	1.214.831	22.775.200	358.827

**IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR**

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur comptable	Juste valeur

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

---

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

## Règles d'évaluation

## A. Modification des règles d'évaluation en 2023 :

## 1. Solde régulateur

Vu l'entrée en vigueur au 1er janvier 2022 d'un nouveau cadre régulateur tarifaire, à partir de l'exercice 2023, s'il est positif, le cumul net des soldes régulateurs d'une même période tarifaire arrêtés annuellement par Brugel sera mentionné en « Droits et engagement hors bilan » et s'il est négatif, il sera acté en « produit à reporter », au passif du bilan. Comme le solde régulateur de l'exercice écoulé ne peut techniquement pas encore être fixé par Brugel au moment de l'arrêt des comptes de cet exercice par le Conseil d'Administration, pour autant que VIVAQUA soit en mesure de l'estimer, il sera porté en « Droit et engagement hors bilan », qu'il soit positif ou négatif, dans l'attente du calcul définitif arrêté par Brugel.

## 2. « Marge de financement consentie »

Le concept de Marge de Financement Consentie (ou "MFC") est une notion régulateur qui traduit le fait que le régulateur (Brugel) accepte que les tarifs régulés appliqués aux services fournis soient supérieurs à la simple couverture des charges d'exploitation (comprenant les amortissements des investissements) et ce afin de permettre à VIVAQUA d'accroître sa capacité d'autofinancement des investissements, et ainsi réduire le recours à des emprunts additionnels. En effet, dans un modèle théorique parfait, pour une société en rythme de croisière, les amortissements, qui sont une charge non décaissée (simple écriture comptable) prise en compte dans le résultat net de l'exercice, procurent à l'entreprise une capacité d'autofinancement (du cash) à concurrence de ce montant. Pour autant que le niveau récurrent des investissements de cette société ne soit pas supérieur au montant de ses amortissements, la société est considérée comme étant en situation d'autofinancement complet.

VIVAQUA n'étant pas à ce niveau où le volume d'amortissement en base annuelle est équivalent au niveau du programme d'investissement annuel, en acceptant que nos tarifs soient supérieurs à la couverture des seules charges d'exploitation, nous engrangeons donc des recettes additionnelles venant réduire le recours à des emprunts additionnels.

Dès lors que ces montants sont intégrés dans les tarifs appliqués, les amortissements au fil des ans des investissements financés au travers de cette MFC ne peuvent pas à nouveau être pris en compte dans les charges admissibles par Brugel pour déterminer les tarifs futurs, sans quoi, cela reviendrait à faire payer 2 fois les usagers pour un même investissement. Brugel rejette donc, année après année, la quote-part d'amortissements relative à ces investissements déjà financée par les tarifs.

Cela veut donc dire que dans nos recettes d'un exercice donné, le montant de la MFC intégrée dans les tarifs appliqués doit être provisionné pour couvrir les futurs rejets d'amortissements. Cela assure la neutralité du mécanisme sur le résultat net comptable (pas d'impact positif important l'année de facturation de cette MFC aux usagers ; ni d'impact négatif au fil des ans suite au rejet par le régulateur des amortissements des actifs financés par la MFC).

Dans le cadre de la proposition tarifaire acceptée par Brugel fin 2021, VIVAQUA s'était vu accordé les niveaux suivants de MFC pour la période tarifaire actuelle :

- 2022 : 16,24 M€
- 2023 : 21,57 M€
- 2024 : 24,67 M€
- 2025 : 28,69 M€
- 2026 : 27,80 M€

Les niveaux de reprise de provision de ces MFC suivent les durées d'amortissement des actifs ayant été financés au cours des exercices concernés. Il est considéré que l'année d'enregistrement d'un montant de MFC constitue également la première année (pleine) d'amortissement des investissements ainsi financés. Il y a donc lieu d'acter :

- 243.557,06 € de reprise de provision sur l'exercice 2022 relative à la MFC 2022 (soit 1,5%)
- 567.072,96 € de reprise de provision sur l'exercice 2023 relative à la MFC 2022 (à concurrence de 243.557,06 €) et 2023 (à concurrence de 323.515,90 € ; soit également 1,5% de la MFC).

Dans les comptes annuels 2023, le montant de provision net de 16,00 M€ sera acté en charge non récurrente et un montant de provision net de 21,00 M€ sera pris en charge récurrente.

## B. Texte coordonné des règles d'évaluation

## Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du Livre III de l'A.R. du 29/04/2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations.

## ACTIF

## Frais d'établissement

Depuis l'exercice 2008, est repris sous cette rubrique, le montant nécessaire à la couverture des engagements en matière de pension considérés au 31 décembre 2008 et non couvert par des réserves constituées, ni visés par la dispense accordée par la FSMA en vertu de la Loi sur les Institutions de Retraites Professionnelles (LIRP). Par dérogation à l'article 3 :37 de l'A.R. du Code des Sociétés et des Associations, le montant repris sous cette rubrique est amorti sur une durée de 30 années, au même rythme que les emprunts contractés afin d'assurer cette couverture.

## Immobilisations incorporelles

Au niveau des immobilisations incorporelles, les frais liés à l'étude et la mise en place de projets de remplacement ou de modification profonde de systèmes informatiques structurants (tels que des modules d'ERP) font l'objet d'une activation. Le montant du coût total desdits projets ne feront l'objet d'amortissements que lors de leur mise en service complète.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires si facturés dans la même année que l'acquisition, ou à leur coût de revient.

A partir de l'exercice 2016, les immobilisations ne font plus l'objet de réévaluation. Cependant, la réévaluation comptabilisée jusqu'au 31/12/2015 continue à être amortie. Cet amortissement est de 2% par an. Les terrains et les immeubles ayant fait l'objet d'une seule et même acquisition, le principe d'une répartition par moitié entre les deux composantes est d'application pour le calcul desdits amortissements.

## Politique d'amortissement

A compter de 2022, modification des règles d'amortissement de nos investissements cœur de métier suite au nouveau cadre tarifaire arrêté par le régulateur, Brugel.

Dorénavant, la durée d'amortissement des investissements est basée sur les durées de vie effectives des installations.

Les amortissements sont calculés suivant des taux bien précis :

- Les investissements sur nos installations de production (captages, adductions et conduites de répartition), anciennement amortis sur 20 années, sont dorénavant amortis sur une durée de 20 années pour la partie électromécanique et 67 années pour la partie génie civile.
- Les réseaux de distribution et d'assainissement anciennement amortis sur 30 ans sont, à partir de 2022, amortis sur 67 ans.
- Bâtiments centraux, logement de service, château de Modave amortis sur 30 ans.

A noter que les investissements relatifs aux années antérieures à 2022 continuent d'être amortis suivant les règles d'évaluations de leurs années d'investissement.

- Matériel mobile: les acquisitions inférieures à 250 € sont directement prises en charge dans l'année, les acquisitions supérieures à 250 € et inférieures à 625 € sont immobilisées et amorties à 100% tandis que les acquisitions d'une valeur supérieure ou égale à 625 € sont amorties à raison de 20%.

- Matériel de l'atelier des compteurs: 10%.

- Matériel des laboratoires: 15%.

- Matériel de la reprographie: 20% ou 10% en fonction de la durée de vie probable de l'immobilisation.

- Engins de travaux: 33,3% pour les grosses réparations ou aménagements aux engins non neufs, 20% pour dumpers, mini-pelles et engins de tonte et 10% pour tout autre engin.

- Véhicules de transport: 10% pour les camions de 12t et plus, 20% pour les autres véhicules, 33,3% pour les grosses réparations ou aménagements non neufs.

- Outillage: les acquisitions inférieures à 75 € sont directement prises en charge dans l'année, les acquisitions d'une valeur supérieure ou égale à 75 € sont amorties à raison de 20%.

- Mobilier et matériel de bureau: 10%, sauf matériel électrique : 20%.

- Logiciels et matériel informatique: 20%, 25%, 33% ou 100% en fonction de la durée de vie probable de l'immobilisation excepté pour le matériel « infrastructure, bureautique, applications télécom et divers d'une valeur < à 250 € qui sera pris en charge dans l'année.

- Pièces de rechange des plans d'entretien de la production: 20%.

- Téléphone: 20% pour le matériel de téléphonie, 33,33% pour les smartphones et GSM et prise en charge dans l'année du matériel « Divers » d'une valeur < à 250€.

- Appareils électroménagers: 20%.

- Vélos électriques: 100%.

Au niveau des immobilisations corporelles, à partir de l'exercice 2018, les travaux d'investissements sont comptabilisés en en-cours (rubrique 27) jusqu'à leur réception définitive ils sont considérés au cours de construction (rubrique 221) et subissent leur premier amortissement (prorata temporis) au cours de l'exercice de leur réception définitive.

## Immobilisations financières

## a. Participations et autres titres de portefeuille

Ces immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont actées dans la mesure où apparaît une moins-value ou dépréciation durable.

## b. Créances

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées dans la mesure où apparaît une moins-value ou dépréciation durable.

Ces immobilisations ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Créances à plus d'un an

Ces créances sont évaluées selon les mêmes règles que les créances reprises en immobilisations financières.

Stocks et commandes en cours d'exécution

L'inventaire est valorisé au prix unitaire moyen pondéré et fait l'objet d'un ajustement permanent en fonction des mouvements de stocks; qu'il s'agisse d'entrées résultant de commandes, de sortie de matériaux ou de tout mouvement d'adaptation du stock.

Si une diminution de valeur économique des biens en stock est constatée, leur valeur comptable sera adaptée au niveau de leur valeur de marché.

Le cas échéant, les commandes en cours d'exécution sont valorisées à leur valeur d'acquisition.

Une réduction de valeur complémentaire sera opérée s'il convient d'abaisser leur valeur comptable au niveau de leur valeur de réalisation ou de tenir compte des réductions de valeurs qui s'appliqueront comme suit :

- 33% si non mouvementés depuis 3 ans ;
- 66% si non mouvementés depuis 4 ans ;
- 100% si non mouvementés depuis 5 ans et plus.

En ce qui concerne les coques destinées à la rénovation d'égout et produite par notre propre unité de fabrication, le stock de produits finis est valorisé au prix standard du marché au moment de leur réalisation.

Créances à un an au plus

Afin de répondre au principe comptable de prudence et bonne foi et au-delà des dispositions prévues par l' « Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale établissant un outil de suivi et de reporting en vue de la détermination du coût-vérité de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale » pris le 3 décembre 2015, VIVAQUA acte une réduction de valeur pour risque commercial de 25%, 50%, 75%, et 100% des créances affichant respectivement plus de 3 mois, 6 mois, 1 ou 2 ans d'échéance. Il ne s'agit cependant nullement dans le chef de VIVAQUA d'une renonciation à la poursuite des créances concernées, qui restent intégralement dues. Le montant de la provision ainsi constituée est réévalué annuellement en clôture d'exercice.

Les créances commerciales déclarées irrécouvrables sont prises en charge par l'exercice en cours duquel elles sont déclarées telles. Les éventuelles réductions de valeur déjà actées sur ces créances sont alors reprises.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont évalués à leur valeur nominale.

PASSIF

Apports

Ceux-ci se composent actuellement de :

- 290.986 actions nominatives de catégorie « A » souscrites par les communes ;
- 14 actions nominatives de catégorie « B » souscrites par l'IECBW en 2008, devenue InBW.

Subsides

Pour l'activité « assainissement », les subsides d'investissement sont comptabilisés lors de l'envoi de la déclaration de créance à la Région Bruxelles-Capitale et sont amortis suivant le plan d'amortissement de l'investissement auquel ils se rapportent.

Pour l'activité « distribution », les subsides d'investissement sont comptabilisés à la réception de la lettre d'engagement de la Région Bruxelles-Capitale et sont amortis suivant le plan d'amortissement de l'investissement auquel ils se rapportent.

Cette différence de traitement comptable des subsides résulte de cadre de subsidiations légaux différents.

Les paiements des investissements à charge de tiers sont enregistrés comme subsides lors leur encaissement et sont amortis au même rythme que l'investissement auquel ils se rapportent.

Provisions et impôts différés

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration procède à un examen complet des provisions constituées antérieurement ou à constituer, en couverture des risques et charges auxquels VIVAQUA est soumise.

Une rubrique de provisions spécifique est par ailleurs constituée pour enregistrer les mouvements sur les marges de financement consenties, accordées année après année et découlant de l'application de la méthodologie tarifaire régulée. En cours de période, ne sont actés que les mouvements à concurrence des montants retenus dans la proposition tarifaire approuvée par le régulateur ; les éventuels ajustements de ces montants découlant des reporting ex post, et qui sont intégrés dans les soldes régulateurs arrêtés en cours de période tarifaire, ne seront actés qu'en clôture de la période tarifaire, par une régularisation nette globale (cf. point relatif aux « Soldes régulateurs tarifaires », infra).

Dettes à plus d'un an

Elles comprennent les dettes financières qui sont composées d'emprunts négociés auprès d'organismes belges. Elles font l'objet d'amortissements annuels selon un plan établi lors de la conclusion de l'emprunt et faisant partie intégrante dudit contrat.

Depuis l'exercice comptable 2016-2017, et la prise d'effet de la fusion avec HYDROBRU, elles reprennent en outre les financements contractés auprès de la Banque Européenne d'Investissement.

Dettes à un an au plus

Les dettes financières sont évaluées à leur valeur nominale.

Les dettes commerciales libellées en euros sont évaluées à leur valeur nominale. Si elles sont exprimées en devises étrangères, elles sont converties en euros au cours du jour de l'opération, la différence de change constatée entre le cours et le cours du jour du paiement étant comptabilisée en compte de résultats. A la date de la clôture de l'exercice, elles sont ré-estimées en fonction du cours de ce jour; seules les pertes de change constatées font l'objet d'une écriture en compte de résultats.

Le montant de la provision pour pécule de vacances est fixé conformément aux dispositions fiscales.

Comptes de régularisation - Produits à reporter

S'il est négatif, le cumul net des soldes régulateurs d'une même période tarifaire arrêtés annuellement par Brugel sera acté en « produit à reporter », au passif du bilan.

COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice est établi en considérant les volumes consommés et facturés sur l'exercice en question auprès des usagers finaux, ainsi qu'une estimation des volumes consommés mais non encore facturés sur ledit exercice auprès des mêmes usagers.

Il intègre par ailleurs la correction résultant de la confrontation entre d'une part, les volumes relatifs à un exercice antérieur facturés au cours du présent exercice comptable et d'autre part l'estimation de ces volumes opérée au cours d'exercices antérieurs.

Le montant correspondant à la marge de financement consentie intégrée dans les tarifs appliqués au cours de l'exercice en question n'est pas déduit du chiffre d'affaire mais pris en charge, en provision.

BILAN SOCIAL

Suite à l'avis de la Commission des Normes Comptables, VIVAQUA a décidé en 2012 d'établir un bilan social.

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise

La valeur des garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise porte intégralement sur la garantie accordée par la Région de Bruxelles-Capitale au bénéfice de la Banque Européenne d'Investissement et recouvre le solde restant dû des programmes de financement conclus en 2010 et 2014 par HYDROBRU (absorbée depuis lors par VIVAQUA) avec la Banque Européenne d'Investissement.

Biens détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise

La valeur des réseaux de distribution mis à disposition par les communes bruxelloises a été établie comme suit :

- la détermination d'une valeur actuelle au 31 décembre 1972 basée sur la valeur de remplacement et la vétusté ;
- l'ajout annuel à valeur actuelle, à partir de 1973, des investissements de l'exercice, complétés jusqu'en 1984 d'une réévaluation calculée sur base des coefficients publiés au Moniteur Belge ;
- à partir de 1989, la réduction proportionnelle de la valeur du réseau en fonction des longueurs de réseau désaffectées, la valorisation se faisant au prix moyen calculé à la fin de l'exercice précédent.

Soldes régulateurs tarifaires

Vu l'entrée en vigueur au 1er janvier 2022 d'un nouveau cadre régulateur tarifaire, à partir de l'exercice 2023, s'il est positif, le cumul net des soldes régulateurs d'une même période tarifaire arrêtés annuellement par Brugel sera mentionné en « Droits et engagement hors bilan »

Comme le solde régulateur de l'exercice écoulé ne peut techniquement pas encore être fixé par Brugel au moment de l'arrêt des comptes de cet exercice par le Conseil d'Administration, pour autant que VIVAQUA soit en mesure de l'estimer, il sera porté en « Droit et engagement hors bilan », qu'il soit positif ou négatif, dans l'attente du calcul définitif arrêté par Brugel.

Marchés à terme

La valeur des produits de couverture sur emprunts contractés représente la valeur « mark-to-market » desdits produits tels qu'évalués au 31 décembre de l'exercice concerné.  
Droits et engagements divers

Les « Droits et engagements divers » reprennent le solde de la dispense de financement des engagements de pension de VIVAQUA transférés à HYDRALIS qui n'aurait pas, par ailleurs, fait l'objet d'une provision portée au passif du bilan de VIVAQUA, ainsi que le solde éventuel du déficit de de couverture des engagements enregistré par HYDRALIS, et pour lesquels, en vertu de la Loi sur les Institutions de Retraites Professionnelles, VIVAQUA reste solidairement tenue de l'apurement, également sous déduction des montants qui auraient fait l'objet d'une provision portée au passif du bilan de VIVAQUA.

## AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

### JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

Le compte de résultats faisant apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice, VIVAQUA est tenue de justifier l'application des règles comptables de continuité.

Sur cette base, le conseil d'administration a décidé de maintenir les règles d'évaluation en continuité comptable

La perte de l'exercice 2023 résulte de la prise en compte d'éléments non-récurrents se traduisant globalement par une charge de 16.061 K€ relative à l'exercice 2022 (prise en compte de la Marge de Financement Consentie de cet exercice).

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

## RAPPORT DE GESTION

Le Conseil d'Administration fait rapport sur l'exercice 2023 conformément au Code des Sociétés et des Associations.

## 1. COMMENTAIRES DES COMPTES ANNUELS

## 1.2. ACTIF

## Frais d'établissement

En 2008, le montant nécessaire à la couverture des engagements en matière de pension et non couvert par des réserves constituées, sous déduction de la dispense accordée par la FSMA, a été repris sous cette rubrique. Ce montant s'élevait alors à 255.000 K€ et est amorti depuis lors au même rythme que l'emprunt d'un montant équivalent ayant financé l'externalisation des engagements de pension, soit sur 30 ans. Le montant amorti sur l'exercice 2023 s'élève à 8.500 K€.

Ces frais sont considérés comme des frais de restructuration suite à l'obligation légale imposée aux entreprises publiques de couvrir l'intégralité des engagements de pension précités. Cette disposition impose l'externalisation du fonds de pension du personnel et de leurs ayants droit, fonds auparavant géré au sein de VIVAQUA. L'année 2009 a vu la mise en place de l'OFF HYDRALIS qui a reçu l'agrément de la CBFA le 23/2/2010.

Depuis l'année 2014, se retrouve également sous cette rubrique le montant relatif aux débiteurs pour le financement de pension. La valeur historique de celui-ci s'élève à 35.500 K€ et est amorti sur une durée de 30 ans. L'amortissement de l'exercice 2023 est de 1.183 K€.

## Immobilisations incorporelles

Au niveau des immobilisations incorporelles, les frais encourus depuis 2019 liés à l'étude et l'implémentation du remplacement de l'ancien système de facturation aux abonnés ont été activés pour un montant de 25.437 K€. Ces frais comprennent tant les coûts externes que la prise en compte de l'implication du personnel de VIVAQUA sur le projet. Dans ce poste se retrouve également depuis 2022, les frais relatifs au projet d'implémentation des nouveaux principes de gestion analytique (Projet Cockpit) qui s'élèvent à 1.877 K€.

## Immobilisations corporelles

Il s'agit de la valeur bilantaire nette, amortissements déduits, et hors réévaluation des investissements en :

- Captage, adduction, réseau de répartition et immeubles d'exploitation (99.224 K€).
- Réseau de distribution situés en Région de Bruxelles-Capitale (264.208 K€).
- Réseaux d'assainissement et ouvrages y connectés (dont les Bassins d'orage) situés en Région de Bruxelles-Capitale (700.510 K€)
- Sont également repris sous cette rubrique des immobilisations relatives à des machines, outillage, mobilier,... (10.014 K€).

La réévaluation pratiquée jusqu'au 31/12/2015 s'élève à fin 2023 à un montant net (amortissements déduits) de 131.092 K€.

Les immobilisations en cours sont comptabilisées au prix d'achat ou coût de réalisation et portées en immobilisations « Terrains et constructions » dès leur réception définitive. Elles s'élèvent à fin 2023 à 182.099 K€, en augmentation de 9.367 K€ par rapport à fin 2022. Cette augmentation résulte essentiellement d'un volume de travaux non clôturés plus importants à fin 2023.

La ventilation des immobilisations corporelles est reprise dans l'annexe aux comptes annuels.

## Stocks et commandes en cours d'exécution

Sous cette rubrique, d'un montant global de 11.594 K€, figurent essentiellement des matières de consommation concourant à la production d'eau potable, à l'exploitation courante des réseaux communaux et à l'activité d'assainissement des réseaux d'égouttage communaux.

Depuis 2020, cette rubrique comprend également le stock de coques destinées à la rénovation d'égouts, fabriquées dans notre usine. Ces coques, valorisées au prix du marché, représentent une valeur de 3.517 K€ au 31/12/2023.

## Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus qui s'élèvent au 31/12/2023 à 186.770 K€ sont représentées par :

- les créances commerciales d'un montant de 180.504 K€ qui se composent essentiellement :
  - des sommes dues par les usagers bruxellois pour leur consommation d'eau (145.124K€) ;
  - des sommes dues par nos autres clients (7.064 K€) ;
  - du montant des factures à établir (96.874 K€) dont un montant de 90.981 K€ concerne le solde net des factures à établir à l'attention des usagers bruxellois (composé pour 168.514 K€ de l'estimation des factures de décompte à établir, sous déduction de 77.533 K€ d'acomptes facturés)
  - du montant dû par nos fournisseurs (notes de crédit à recevoir) (5.134K€) ;
  - Montant des client douteux (104 K€)
  - des acomptes versés à divers fournisseurs (1.119 K€) ;
  - sous déduction de la réduction de valeur sur créances portant sur les usagers finaux bruxellois (- 74.908 K€) ;
- les autres créances pour un montant de 6.266 K€ qui se composent essentiellement :
  - du montant des subsides à recevoir (2.845 K€) ;
  - du montant de la TVA à récupérer (25 K€) ;
  - du montant à récupérer dans le cadre de la dispense partielle du versement du précompte professionnel en matière de travaux en Recherche & Innovation et du travail en équipe (3.144 K€) ;
  - du montant de créances diverses (252 K€).

## Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie s'élèvent à 10 K€. Il s'agit de la valeur de la trésorerie temporairement excédentaire placée à terme.

## Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles s'élèvent à 25.857 K€. Il s'agit des avoirs en comptes courants auprès de Belfius, BNP Paribas Fortis, ING et KBC.

## Comptes de régularisation

Le montant des comptes de régularisation à l'actif s'élève à 5.728 K€ et est principalement constitué des rémunérations de janvier 2024 payés en décembre 2023 au personnel statutaire (3.536 K€) et des charges relatives à l'exercice n+1 (2.191 K€).

## 1.2. PASSIF

## Apports

Les apports s'élèvent à 4.875 K€. Il se compose de :

- 290.986 parts sociales de catégorie « A » ;
- 14 parts sociales de catégorie « B » souscrites par l'in BW.

## Plus-values de réévaluation

La diminution de 10 K€ résulte de la vente de biens immeubles.

## Réserves

Cette rubrique comprend la réserve statutairement indisponible (384 K€) et les réserves immunisées ( 271.537 K€), ventilées comme suit :

- Réserves acquises suite à la fusion avec HYDROBRU (114.609 K€) ;
- Réserves pour investissement ( 34.157 K€) ;
- Réserves pour pension (122.771 K€).

Les réserves immunisées peuvent, le cas échéant, être affectées à la couverture des interventions financières qui seraient légalement exigées de VIVAQUA en cas de sous-performance du fonds de pension HYDRALIS et/ou de toute autre mesure prise par la FSMA conduisant à la constitution obligatoire au sein d' HYDRALIS de réserves renforcées.

En ce sens, ces réserves immunisées jouent économiquement un rôle de provision.

## Résultat reporté

De par le régime fiscal applicable à VIVAQUA (maintien à l'impôt des personnes morales ; non-assujettissement à l'impôt des sociétés), VIVAQUA ne peut verser de dividende à ses actionnaires ; ses bénéfices sont ainsi intégralement mis en réserves immunisées et ses pertes sont imputées sur ces réserves.

## Subsides en capital

Cette rubrique représente la valeur totale des subsides d'investissements alloués au fil des ans par les autorités publiques ainsi que, et principalement d'ailleurs, des interventions de tiers (usagers à titre privé) dans nos investissements, diminuée du montant total de l'amortissement pratiqué au même rythme que les actifs sous-jacents subsidiés/financés, soit un solde net de 117.127 K€ ventilés à concurrence de :

- 24.697 K€ de subsides publics cumulés pour les investissements sur les réseaux de distribution et d'assainissement en Région de Bruxelles-Capitale ;
- 849 K€ pour les rénovations réalisées au Château de Modave ;
- 91.581 K€ d'interventions de tiers (usagers à titre privé) dans des investissements. Celles-ci sont reclassées en subside en capital étant donné leur rattachement à des immobilisations corporelles dont la propriété reste acquise à VIVAQUA.

## Provisions et impôts différés

Ce poste se compose de différentes provisions pour un montant total de 62.326 K€ se décomposant comme suit :

- Provision pour couverture pension (19.327 K€) ;
- Provision sociale (1.441 K€) ;
- Provision pour litige entrepreneur (1.064 K€) ;
- Provision dégâts tiers (3.500 K€) ;
- Provision pour application de la Marge de Financement Consentie (36.994 K€).

## Dettes à plus d'un an

Cette rubrique comprend les dettes financières reprenant le solde à rembourser au-delà de 2024 des divers emprunts contractés principalement en

vue de financer nos investissements ou la dotation initiale du fond de pension HYDRALIS (globalement 799.177 K€). Elle augmente de la valeur des emprunts contractés dans l'année et diminue de la valeur des remboursements à effectuer dans l'année suivante conformément au tableau d'amortissement des emprunts.

Dettes à un an au plus

Cette rubrique d'un montant de 318.871 K€ reprend notamment :

- La partie des amortissements des emprunts contractés échéant dans l'année conformément au tableau d'amortissement des emprunts (70.029 K€) ;
- La partie des amortissements des emprunts contractés échus à fin 2023 mais dont le paiement a été comptabilisé en date comptable du 1er jour ouvrable 2024 (5.473 K€) ;
- Le montant utilisé sur les lignes de crédit court terme ouvertes auprès d'institutions bancaires ainsi que le montant global des tirages en cours sur le programme de commercial paper (157.045 K€). Le 21 décembre 2023, un nouveau programme de financement pluriannuel de 335.000 K€ a été conclu avec la BEI ; un premier tirage de 135.000 K€ est programmé au cours du 1er trimestre 2024, de manière à refinancer à long terme l'essentiel de ces dettes financières à court terme.
- Les dettes commerciales envers les fournisseurs (48.712 K€) ;
- Les dettes fiscales (12.294 K€), dont essentiellement la redevance sur prises d'eau (6.452 K€), le montant dû au précompte professionnel (4.247 K€) ainsi que le montant de la TVA due (1.589 K€)
- Les dettes salariales (12.053 K€), en légère diminution suite à diminution de l'effectif (départ à la pension)
- Les acomptes reçus sur commandes (53K€).
- Les autres dettes (13.212 K€) reprennent essentiellement :
  - La TVA sur facture émises abonnés (10.152 K€) ;
  - Les cautionnements reçus en numéraire des abonnés (551 K€) ;
  - Les créanciers divers (438 K€) ;
  - Le fonds de solidarité internationale (1.022 K€) ;
  - Le fonds social (985 K€).

Comptes de régularisation

Le montant du compte s'élève à 54.714 K€ et est principalement constitué des postes suivants :

- Intérêts payés en 2023, relatifs à 2022 (2.311 K€) ;
- Solde des subsides régionaux octroyés depuis 2016, en vue de respecter les ratios contractuels envers la BEI (14.300 K€) ainsi qu'une subvention d'exploitation exceptionnelle octroyée en 2023 destinée à l'exercice 2024 (12.140 K€) ;
- Fonds de régulation du prix de l'eau enregistrés en dettes long terme jusqu'au 31/12/2021 (7.107 K€) ;
- Paiements (de factures) à réconcilier et à ventiler (18.774 K€).

### 1.3. COMPTE DE RESULTATS

RESULTATS D'EXPLOITATION

Le bénéfice d'exploitation s'élève à 10.821 K€

Ventes et prestations

a) Chiffre d'affaires

VIVAQUA enregistré un chiffre d'affaires de 333.958 K€.

Il se compose du :

- Produit de la vente de l'eau en gros à d'autres opérateurs (41.866 K€) ;
- Produit de la facturation des volumes d'eau rejetés par les auto producteurs (1.266 k€) ;
- Produit de prestations de services Distribution et Assainissement (2.193 K€) ;
- La vente d'eau et de services accessoires aux usagers bruxellois (288.633 K€) ;

b) Variation des en-cours de fabrication et commandes en cours d'exécution

Cette rubrique, d'un montant de -352 K€, reprend le solde net des mouvements sur les rubriques d'actif correspondantes, qui comprennent des matières et fournitures, des rémunérations et des charges diverses. Ces charges activées seront transférées vers les comptes adéquats destinés à recevoir ces produits et commandes terminés.

La diminution en 2023 correspond pour la majeure partie à la variation des stocks des coques produites.

c) Production immobilisée

Cette rubrique, qui s'élève à 101.558 K€, comprend des matières et fournitures, des prestations tierces, des rémunérations et des charges diverses. Cet ensemble de charges est « activé » pour être affecté aux immobilisations corporelles et incorporelles. La contrepartie de ces éléments se trouve dans les rubriques des charges d'exploitation correspondantes.

Ce montant se répartit comme suit entre les différentes activités :

- SAP ISU : 5.266 K€
- Projet « Cockpit » : 1.214 k€ ;
- Production : 14.248 K€ ;
- Distribution : 20.936 K€ ;
- Assainissement 59.033 K€ ;
- Bâtiments et autres activités de support : 861 K€.

d) Autres produits d'exploitation

Cette rubrique, d'un montant de 13.327 K€, est essentiellement composée de prestations ponctuelles régulées et connexes en Région bruxelloise (6.245K€), du subside relatif à la gestion opérationnelle de l'intervention sociale (1.200 K€), du subside plan Activa (131 K€), de la dispense partielle de versement du précompte professionnel dans le cadre des travaux en Recherche & Innovation (993 K€) et du travail en équipe (2.213 K€), du produit des immeubles mis en location (618 K€), de la récupération de sinistres auprès des assurances (944K€) et de récupération de charges diverses.

e) Produits d'exploitation non récurrents

Cette rubrique d'un montant de 236 k€, résulte des plus-values réalisées lors de la vente d'actifs immobilisés.

Coût des ventes et des prestations

a) Approvisionnements et marchandises

Cette rubrique d'un montant de 16.884 K€ comprend essentiellement des matériaux mis en consommation directe pour des travaux d'exploitation ou d'investissement sur les réseaux ou des achats de matériaux transitant par les comptes de stock, en ce compris les matières premières destinées à l'unité de fabrication de coques.

b) Services et biens divers

Cette rubrique d'un montant de 138.498 K€ comprend essentiellement :

- Des recours à la sous-traitance pour des travaux d'investissement et d'exploitation (62.860 K€)
- Les redevances pour l'assainissement régional en RBC versées à la Hydria (anciennement dénommée SBGE) (34.771 K€) ;
- Des frais de consultations, de développement, et autres prestations liées, rattachés pour l'essentiel aux différentes initiatives prises dans le cadre du plan stratégique VIVAnext, aux assistances dans les services commerciaux, IT et au développement du projet cockpit (16.821 K€) ;
- Des frais de consommation d'énergie et d'eau (9.725 K€), en précisant que les coûts énergétiques (essentiellement électricité H.T) en augmentation par rapport à 2022 suite à des hausses combinées de la consommation et des prix ;
- Des frais de prise en location (véhicules, immeubles, éléments informatiques...) (2.732 K€)
- Des frais administratifs divers (11.589 K€) dont :
  - Primes d'assurances (véhicules, bâtiments, décès,...) (3.971 K€)
  - Frais postaux (2.357 K€)
  - Frais de recouvrement des factures impayées (734 K€)
  - Frais d'abonnement (547 k€) ;
  - Frais de formation (361 k€) ;
  - Frais de rétributions diverses (3.619 K€)

c) Rémunérations, charges sociales et pensions

Cette rubrique reprend les rémunérations ainsi que charges sociales, cotisations ONSS, pécule de vacances du personnel ouvrier et administratif temporaire et définitifs (144.115 K€). L'accroissement de 5.921 K€ par rapport à l'exercice précédent est principalement due aux hausses des rémunérations en 2023 (2.711K€) suite aux différentes indexations et à l'augmentation de la dotation de VIVAQUA au Fonds de Pension HYDRALIS qui se base, depuis 2023, sur le nouveau mécanisme découlant du plan de redressement accepté par la FMSA (3.210K€).

d) Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles

Cette rubrique, d'un montant de 63.329 K€ comprend essentiellement la dotation d'amortissements des immobilisations corporelles (52.030 K€) ainsi que, et ce depuis 2005, l'amortissement de la réévaluation des immobilisés (1.616 K€). Il est à souligner que l'amortissement de cette réévaluation est considéré comme une charge non admise dans la méthodologie tarifaire retenue pour déterminer le prix de l'eau aux usagers finaux en Région bruxelloise à partir du 1er janvier 2022 ; c'est la raison pour laquelle une réduction de cette plus-value à concurrence de la proportion des volumes produits et distribués en Région de Bruxelles-Capitale a été actée dans les comptes de l'exercice précédent. Depuis 2010, se retrouve également dans cette rubrique l'amortissement des frais de restructuration liés aux pensions qui s'élève à 8.500 K€. Depuis 2014, suite au transfert des débiteurs pour fonds de pension en frais d'établissement, un montant complémentaire de 1.183 K€ est amorti.

e) Réduction de valeur sur stocks et créances commerciales

Conformément à la règle comptable y relative et progressive en fonction de l'ancienneté d'une facture échue, les créances commerciales font l'objet d'une réduction de valeur de 16.363 K€.

f) Provisions pour risques et charges

Cette rubrique d'un montant de 16.602 K€ résulte de :

- La constitution d'une provision pour litige envers des entrepreneurs (744 K€) ;
- L'utilisation de la provision sociale constituée en clôture d'année 2022 (gratifications de fin de carrière) (1.229 K€) ;
- La dotation pour provision sociale constituée en clôture d'année 2023 (gratification fin de carrière) (1.441 K€) ;

- La reprise partielle (-5.355 K€) de la provision constituée en 2022 pour couvrir le différentiel de dotation au fonds de pension entre la prévision initiale retenue dans la proposition tarifaire pour la période 2022-2026 et la dotation effective résultant du plan de redressement accordé par la FSMA à HYDRALIS en avril 2023 (la provision globale constituée en 2022 s'élevait à 24.683 K€) ;
- La prise en provision du montant de la marge de financement consentie relative à l'exercice 2023 (21.568 K€), sous déduction de la valeur des amortissements rejetés sur l'exercice 2023 par la régulateur au titre de l'application de cette marge de financement consentie (-567 K€).

#### g) Autres charges d'exploitation

Cette rubrique d'un montant de 25.818 K€ comprend essentiellement :

- Les taxes et redevances wallonnes sur prises d'eau potabilisable (19.323 K€)
- La dotation au fonds social de l'eau (2.355 K€) ;
- La dotation au fonds de solidarité internationale (462 K€) ;
- Le montant des factures des abonnés devenues irrécouvrables (3.366 K€) ;
- Les taxes diverses (occupation bureau, taxes km, précomptes mobiliers...) (312 k€).

#### h) Charges d'exploitation non récurrente

Cette rubrique, d'un montant de 16.297 K€, reprend à concurrence de 15.994 K€ la prise en provision du montant de la marge de financement consentie relative à l'exercice 2022 (16.237 K€), sous déduction de la valeur des amortissements rejetés sur l'exercice 2022 par la régulateur au titre de l'application de cette marge de financement consentie (-244 K€) et enregistre également les moins-values réalisées lors de la vente d'actifs immobilisés (essentiellement des machines et outillage), les indemnités versées aux entrepreneurs liées à la crise sanitaire (264 k€).

### RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS

#### Produits financiers

Ils se composent principalement d'amortissements de subsides accordés par les pouvoirs publics ainsi que des interventions tierces sur des investissements et imputés au compte de résultats (1.139 K€).

Ils se composent également du résultat des placements de trésorerie, de différences de change et de divers autres produits financiers (543 K€).

#### Charges financières

Les charges des dettes (27.713 K€) comprennent :

- Les charges d'intérêts des emprunts d'investissement : 16.683 K€ ;
- Les charges d'intérêts des emprunts de financement pension : 5.505 K€
- Les charges d'intérêts du financement à court terme : 5.525 K€

Les charges financières diverses comprennent majoritairement le coût de la garantie Régionale Bruxelloise pour le financement des emprunts BEI (987 K€) ; le solde (364 K€) se compose essentiellement des frais de commission de réservation sur nos lignes de crédit auprès des différentes institutions bancaires.

### 1.4. AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 16.561 K€. Ce montant est intégralement affecté aux réserves immunisées (voir supra, commentaire y relatif).

## 2. EVOLUTION DES AFFAIRES

### 2.1. Impact du nouveau cadre tarifaire régulé

#### a) Correction tarifaire relative à l'inflation exceptionnelle enregistrée en 2022 et 2023

Le régulateur a accédé, le 14 février 2023, à la demande de révision tarifaire exceptionnelle introduite en novembre 2022 par VIVAQUA afin de compenser l'emballement de l'inflation constaté en 2022 et les prévisions d'inflation encore élevées pour 2023, sensiblement supérieures pour ces 2 exercices aux estimations retenues dans le plan tarifaire initial. VIVAQUA a ainsi pu faire progresser ses tarifs régulés de 14,5% au 1er janvier 2023 (vs 4,5% dans le plan tarifaire initialement approuvé), compensant le différentiel d'inflation de 7,3% subi en 2022 (9,3% effectif vs 2,0% attendu), intégrant une inflation de 6,7% escomptée pour 2023, ainsi qu'une correction de 0,5% d'accroissement de la dotation au Fonds social de l'Eau ; des efforts propres menés sur les dépenses ont permis de ne pas appliquer le rattrapage de 2,0% d'inflation de 2021 acquis dans la trajectoire tarifaire initiale et devant être appliqués également au 1er janvier 2023, limitant quelque peu la progression tarifaire opérée. Brugel a aussi déjà pris en compte l'effet de l'inflation encore important en 2024 en acceptant déjà également une augmentation de 4,1% au 1er janvier 2024 (vs 2,0% initialement acceptés) ; les évolutions des années 2025 et 2026 restent inchangées à 2,0% chacune.

Il s'avère cependant que l'inflation enregistrée par le Bureau du Plan en 2023 s'est située à un niveau plus faible qu'attendu, 4,1% (vs 6,7% retenue pour la détermination tarifaire). Pour 2024, le BdP table à ce jour sur un niveau de 3,3%, également inférieur à l'hypothèse tarifaire retenue de 4,1%.

#### b) Première détermination de solde régulateur

Ces différences entre l'inflation attendue retenue pour la détermination des tarifs et l'inflation effectivement enregistrée est prise en compte dans la détermination des soldes régulateur ex post. Le calcul de ce solde pour l'exercice 2022, première année d'application de la méthodologie tarifaire, a été arrêté par Brugel le 19 mars 2024 et octroie à VIVAQUA un montant de 6,6 M€. Mais dès lors que ce solde devra être cumulé avec les soldes des 4 années restantes de la présente période tarifaire pour déterminer le montant net final à reporter sur la période tarifaire suivante et qu'il appert que tant en 2023 qu'en 2024, les hypothèses d'inflations retenues dans les tarifs pourraient mener à des corrections négatives dans ces soldes, par mesure de prudence, VIVAQUA n'acte pas ce solde positif de 2022 en « produit acquis ».

Outre l'impact de l'inflation, le solde régulateur final sera aussi impacté par 3 éléments non pris en compte dans la correction tarifaire approuvée par Brugel début 2023 : la très forte remontée des taux d'intérêts survenue depuis l'invasion de l'Ukraine en 2022 et qui s'est poursuivie en 2023, la flambée des coûts énergétiques (et plus particulièrement les prix de l'électricité, qui représente une part non négligeable des coûts globaux de VIVAQUA) et les coûts directs et indirects relatifs aux problèmes de migration informatique du système de facturation. Les 2 premiers paramètres cités auront un impact positif (en faveur de VIVAQUA) sur le solde régulateur final alors que le 3ème sera à l'avantage des usagers (Brugel rejetant ce qu'il déterminera comme 'coûts déraisonnables' liés à ce projet).

Le solde régulateur de l'exercice 2023 ne pourra être déterminé qu'après arrêt définitif des comptes par VIVAQUA et échanges avec Brugel sur les données relatives à cet exercice transmises dans le canevas régulateur (non encore mis à jour par le Brugel pour le dépôt des chiffres 2023).

#### c) Comptabilisation adaptée de la « marge de financement consentie » dans les comptes annuels

Sur base de l'analyse de la décision arrêtée par Brugel sur le solde régulateur de l'exercice 2022, une révision du mode de comptabilisation de la marge de financement consentie a été appliquée en 2023, avec, pour partie, une correction relative à l'exercice 2022 (voir exposé supra, nouvelle règle d'évaluation). Il est attendu qu'en application de ce dispositif, le résultat net comptable de VIVAQUA sera tendanciellement positif mais proche de zéro (principe même d'un modèle régulateur de type « cost + »). Mais l'EBITDA dégaugé par VIVAQUA, et donc sa marge d'autofinancement seront bien positivement impactés par la comptabilisation de moyens additionnels accordés par le régulateur au titre de la marge de financement consentie, visant à ralentir le rythme d'accroissement de l'endettement financier de l'entreprise.

### 2.2. Résolution progressive des problèmes de facturation

La résolution des problèmes liés au changement de système de facturation intervenu fin 2021 a sensiblement progressé tout au long de l'année écoulée : à fin décembre 2023, plus de 95% des usagers avaient retrouvé un rythme normal de facturation, tant pour leurs comptes que pour leur décompte annuel. Le rattrapage de l'envoi des factures d'acompte et de décompte bloqués fin 2022 a permis de récupérer une partie du sous-encassement de recettes enregistré en 2022 et a ainsi contribué à la stabilisation du niveau de l'endettement financier en 2023.

VIVAQUA a par ailleurs revu ses processus internes et a renforcé sa collaboration avec un prestataire externe de call center afin d'améliorer significativement la qualité de la gestion de ses interactions avec les usagers : dorénavant, plus de 95% des appels téléphoniques sont pris et ce dans un délai d'attente moyen de l'ordre de 1 minute. Le traitement des formulaires de déménagement a également été revu, menant à un délai moyen de l'ordre de 5 jours ouvrable (vs un délai de maximum 20 jours prévu dans les conditions générales).

Ces améliorations dans les échanges avec les usagers sont de nature à réduire le risque de retard de paiement de factures (dès lors que des réponses sont apportées plus rapidement aux questions posées). Mais ce phénomène d'impayé se voit malheureusement aussi fortement (négativement) impacté par l'environnement socioéconomique difficile en Région de Bruxelles-Capitale, tant au niveau des ménages (niveau de précarité en hausse, avec plus d'1 ménage sur 4 en situation de précarité hydrique, vs 1 sur 5 en Région wallonne et 1 sur 10 seulement en Flandre), que des entreprises (beaucoup de PME, avec une surreprésentation du secteur HORCA, très fortement impacté par les crises sanitaires et énergétiques survenues ces 4 dernières années). A cela s'ajoute un mécanisme de protection (des usagers domestiques) particulièrement fort (avec notamment une interdiction des coupures d'eau, même en cas de non-paiement de la facture de consommation), qui ne facilite pas la réduction des factures impayées. Des réflexions sont cependant en cours, notamment avec des interlocuteurs sociaux (tant institutionnels qu'associatifs) afin de mettre en place des dispositifs de réduction de ces impayés.

### 2.3. Evolution des taux d'intérêts

Vu le niveau global de son endettement et des montants importants de refinancement de celui-ci à opérer dans les prochaines années, la forte progression des taux d'intérêts survenue depuis la fin du 1er semestre 2022 a des répercussions non négligeables sur les résultats futurs de VIVAQUA et ce tout particulièrement en raison du niveau d'endettement global de l'entreprise ; les charges financières ont sensiblement progressé ces 2 dernières années et devraient encore croître de manière significative en 2024.

### 2.4. Modes de financement

Le 20 décembre 2023, VIVAQUA a conclu un 3ème programme de financement avec la Banque Européenne d'Investissement. Ce nouveau programme porte sur un montant de 335.000 K€ maximum, soit 50% du plan pluriannuel d'investissement 2023-2027, estimé à 670.000 K€.

Un premier tirage à concurrence de 135.000 K€ a été effectué fin mars 2024, permettant de refinancer à long terme les investissements réalisés en 2023 et jusqu'alors financés au travers du programme de commercial paper à court terme.

La conclusion de ce programme de financement est par ailleurs un signal positif attendu par les autres institutions bancaires et financières disposées à soutenir les besoins de financement de VIVAQUA. La structure de l'endettement financier pourra ainsi être ramenée dans un profil plus classique en regard de la nature de nos activités, avec l'essentiel des dettes encourues contractés à (très) long termes, sur des durées allant jusqu'à 25 ans.

### 3. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS VIVAQUA EST CONFRONTÉE

#### 3.1. Risque sur les créances commerciales

La principale incertitude pour les prochaines années réside dans l'évolution des créances irrécouvrables résultant de faillites d'entreprises ou de la précarisation de ménages bruxellois, aggravées tant par les crises sanitaire et énergétique.

Si les problèmes de facturation ont été quasiment intégralement résolus (voir supra), la reprise progressive du cycle complet du recouvrement sera l'enjeu principal de l'exercice 2024. Les factures impayées font déjà l'objet de rappels et de mises en demeure ; il y a à présent lieu d'activer les étapes suivantes qui consistent en la transmissions des factures d'usagers domestiques restant impayées aux CPAS, pour analyse et avis, avant transmission à des prestataires externes de recouvrement.

Un focus particulier sera également porté sur le traitement des 18.774 K€ de paiements encaissés mais qui n'ont pu être réconciliés avec des factures ouvertes (en raison d'une absence de communication structurée et d'impossibilité de matching entre l'identité du payeur et des clients débiteurs). Ce montant est à considérer comme venant a priori en déduction de factures ouvertes à l'actif du bilan.

A l'issue de ces travaux, une réévaluation des règles de réduction de valeur des créances commerciales pourra être opérée, menant éventuellement à leur adaptation. Des montants importants de factures échues pourraient également faire l'objet d'une comptabilisation en 'irrécouvrable' à titre définitif. Vu que ces créances susceptibles d'être actées comme irrécouvrables font a priori déjà l'objet d'une réduction de valeur maximale (le cas au bout de 2 ans d'échéance), l'impact sur le résultat net de VIVAQUA sera néanmoins proche de zéro.

#### 3.2. Risques inhérents au fonds de pension externalisé (HYDRALIS ofp)

Compte tenu du cadre légal régissant les Organismes de Financement des Pensions tels qu'HYDRALIS (Loi sur les Institutions de Retraite Professionnelle du 27 octobre 2006), VIVAQUA est solidairement liée aux performances et aux contraintes prudentielles de ce dernier.

En raison des turbulences historiques rencontrées sur les marchés d'actions et d'obligations à l'échelle mondiale en 2022 ainsi qu'en raison de l'inflation particulièrement élevée qui s'est répercutée sur les rentes de pension sur cette même période, HYDRALIS a obtenu auprès de la FSMA un plan de redressement s'étalant sur une période de maximum de 15 ans, assorti d'une révision du mécanisme de contribution de VIVAQUA. Dorénavant, les surperformances enregistrées au cours d'un exercice permettront de couvrir des sous-performances éventuelles d'exercices ultérieurs (il n'est donc plus question de l'effet « cliquet » préexistant). Cela réduit donc la probabilité du risque de contribution complémentaire de VIVAQUA, sans pour autant supprimer ce risque : la dépendance aux performances boursières et au niveau de l'inflation reste bien présente.

A fin 2023, profitant des bonnes performances boursières, HYDRALIS a atteint un taux de couverture de ses engagements de pension de 80,6 % (vs un seuil minimum à atteindre de 79,9 % prévu au plan de redressement validé par la FSMA).

#### 3.3. Risque sur les niveaux des prix énergétiques et matériaux y corrélés

VIVAQUA est particulièrement sensible au prix énergétique au travers tant de son appareil de production (l'énergie nécessaire à la production d'eau potable représente un poste de charge important) que de sa politique de rénovation d'infrastructure (de nombreux matériaux utilisés dans ce cadre voient leur prix fortement impacté par l'évolution des prix énergétiques). L'évolution de ces prix sont suivis avec grande attention et ce d'autant plus que les contrats proposés par les fournisseurs ne permettent dorénavant plus de fixer à l'avance ('forward') des prix pour une volume global à consommer en plage jour ou nuit à n'importe quel moment de l'année : ces forward sont à présent appliqués par tranche horaire (heure par heure), chaque jour, avec un décompte entre l'énergie préachetée et les consommations effectives, le solde net (achat ou revente) étant valorisé au prix spot de ladite tranche horaire.

VIVAQUA a veillé à réduire ce risque en recourant à outil informatique assisté par intelligence artificielle, spécialement développé pour les besoins et mode de fonctionnement de l'entreprise. Mais la volatilité des prix de marché 'intraday' subsiste et constitue un risque additionnel à gérer, en monitorant et ajustant chaque jour les plages de fonctionnement des installations consommant le plus d'énergie.

#### 3.4. Risque sur les niveaux d'exigences des nouvelles normes de potabilité

En marge des nouvelles normes liées à l'eau potable et qui constituent une transposition en législation régionale (en cours) de la directive européenne « eau potable » adoptée en 2021, et qui prévoit une entrée en vigueur en janvier 2026, des autorités politiques ont demandé aux opérateurs tels que VIVAQUA d'anticiper la future législation et ont décidé d'imposer - ou envisagent de le faire prochainement - des seuils à respecter plus stricts encore et/ou dans des délais plus courts. Une telle imposition accélérée se traduira par des investissements et/ou des charges d'exploitation accrues sur un timing plus serré qu'initialement escompté. Vu que certaines de ces mesures renforcées et/ou accélérées ne sont pas encore arrêtées au moment de clôturer les comptes annuels 2023, il n'est pas possible d'en chiffrer l'impact potentiel ni envisager des voies de répercussion (contractuelles ou réglementaires) dans les prix et tarifs appliqués.

#### 3.5. Risque sur les niveaux d'exigences des nouvelles normes de rejets d'eaux usées

De nouvelles dispositions en matière de normes de rejet des eaux usées sont en cours d'élaboration. Si elles devraient a priori essentiellement impacter les opérateurs actifs dans l'épuration des eaux usées, et donc la société HYDRIA, pour la Région de Bruxelles-Capitale, vu le mécanisme de répercussion des charges liées à cette épuration au travers de la facture d'eau, en absence de dotation publique accrue pour couvrir ces charges nouvelles, c'est bien à VIVAQUA qu'il appartiendrait, par cascade, de les répercuter sur les usagers et ce au travers de la facture d'eau aux usagers finaux. Vu les problèmes et risques en matière d'encaissement des factures développés supra, ces coûts additionnels représente un facteur d'accroissement des impayés. Il y a à cet égard lieu de rappeler que VIVAQUA supporte le risque 'commercial' des impayés en matière de coût d'épuration : les montants facturés par HYDRIA à VIVAQUA à cette fin sont dus et exigibles, indépendamment du degré de récupération effective de ces charges sur les usagers finaux.

#### 3.6. Risque d'un changement de dispositif fiscal en matière de réduction de précompte professionnel

Dans le cadre de ses activités et conformément aux dispositifs légaux et réglementaires en vigueur, VIVAQUA bénéficie depuis quelques années de réduction de précompte sur le travail en équipe sur actifs immobilisés ainsi que sur les prestations de son personnel qualifié au titre de recherche et développement.

Des discussions politiques sont actuellement menées au niveau du gouvernement fédéral en vue de revoir certains mécanismes d'incitants fiscaux en matière de réduction de précompte professionnel. A la clôture des présents comptes, toutefois, aucune proposition formelle de texte légal relatif aux dispositifs activés par VIVAQUA n'était arrêtée ni prévue ; la révision du mécanisme de réduction pour le travail en équipe dans le cadre du travail à pause (shifts sur 24h, 7j/7) adoptée par le Gouvernement fédéral n'est en effet pas appliqué chez VIVAQUA. Il n'en demeure pas moins que tout mécanisme de subsidiation de ce type est susceptible d'être revu à tout moment et avec des délais de prise d'effet potentiellement très réduits.

### 4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Sans objet

#### 5. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE VIVAQUA

Sans objet

#### 6. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Aucun montant relatif aux recherches et développements n'est comptabilisé à l'actif du bilan. Aucune autre mention à ce sujet ne présente d'importance significative.

#### 7. SUCCURSALES

VIVAQUA n'a aucune succursale.

#### 8. JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

Le compte de résultats faisant apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice, VIVAQUA est tenue de justifier l'application des règles comptables de continuité.

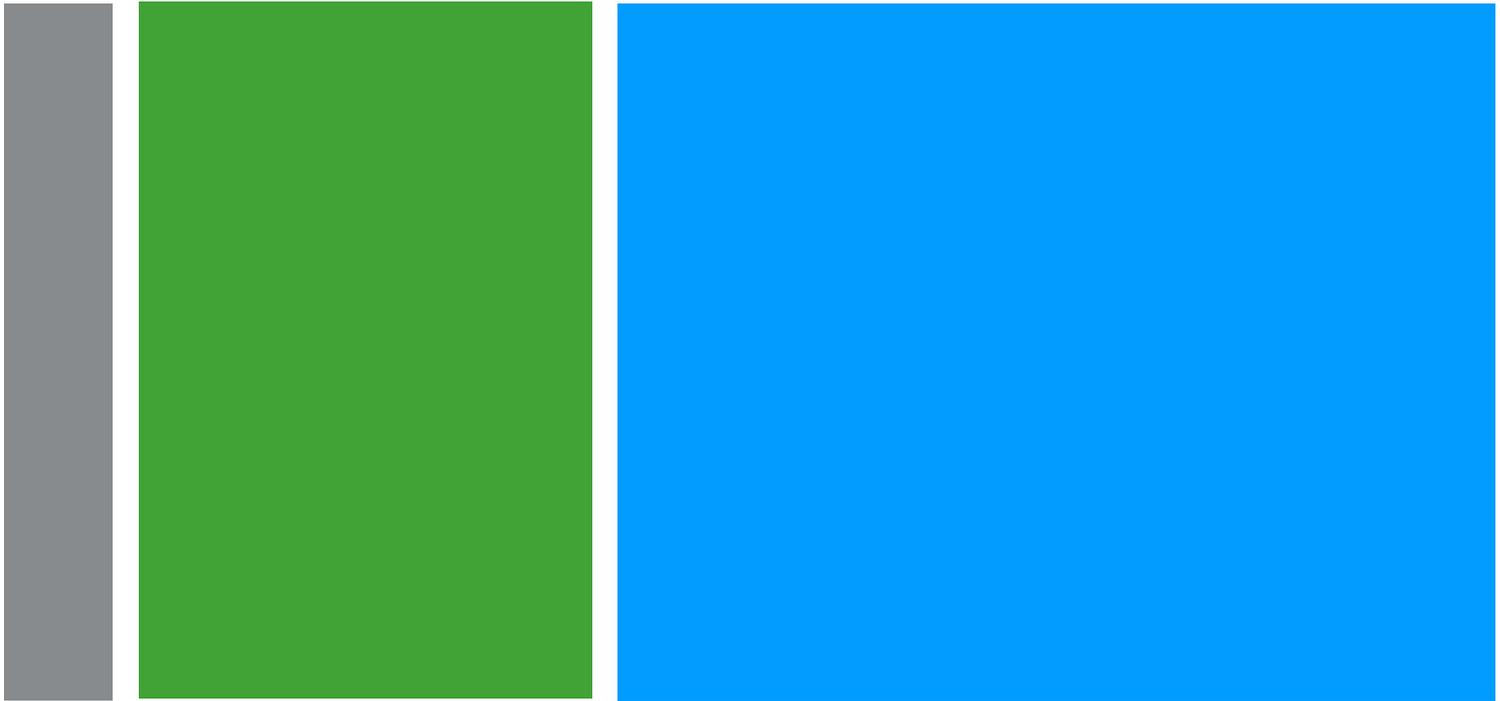
La perte de l'exercice 2023 résulte de la prise en compte d'éléments non-récurrents se traduisant globalement par une charge de 16.061 K€ relative à l'exercice 2022 (prise en compte de la Marge de Financement Consentie de cet exercice). Sur cette base, le conseil d'administration a décidé de maintenir les règles d'évaluation en continuité comptable.

#### 9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre d'une gestion prudente de ses engagements financiers, VIVAQUA a recours à des instruments de couverture de taux d'intérêts. Ces produits financiers portent sur des montants nominaux et des durées ne dépassant en aucun cas le montant nominal et la durée des emprunts sous-jacents.

VIVAQUA ne prend de ce fait aucun risque spéculatif sur lesdits instruments, justifiant ainsi l'absence de comptabilisation en mark-to-market sur le bilan.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**



# VIVAQUA SC

Rapport du commissaire  
31 décembre 2023

# VIVAQUA SC

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

### (COMPTES ANNUELS)

---

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Vivaqua SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 3 juin 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Vivaqua durant neuf exercices consécutifs.

### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 1.785.079.214 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 16.561.171.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Observation - nouveau cadre tarifaire régulé

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-app 7 des comptes annuels, en particulier la section 2.1 relative à l'impact du nouveau cadre tarifaire régulé applicable à Vivaqua depuis le 1er janvier 2022.

Pour la période 2022 à 2026, toute différence entre les produits et les charges réalisés de chaque exercice par rapport aux montants initialement retenus dans la proposition tarifaire adoptée doit faire l'objet d'une analyse par le régulateur en vue de déterminer le montant que VIVAQUA serait en droit de reporter dans les tarifs de la période tarifaire suivante (2027-2032).

A la date de ce rapport, le montant du solde relatif à l'exercice 2023 n'a pas encore pu être déterminé (un reporting ex-post doit être remis pour le 30 juin par VIVAQUA au régulateur, qui devra par la suite l'analyser et arrêter le montant final). En conséquence, aucun solde régulateur n'a été acté dans les comptes pour l'exercice 2023. De plus, les hypothèses d'inflations retenues dans les tarifs pour 2023 pouvant mener à des corrections négatives dans les soldes, par mesure de prudence, VIVAQUA n'a pas acté le solde régulateur positif de 2022 en résultat.

### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### Mentions relatives à l'indépendance

- ▶ Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

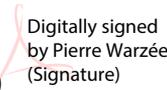
### Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations à l'exception du fait que notre rapport n'a pu être communiqué dans le délai légal.

Bruxelles, le 30 mai 2024

RSM INTERAUDIT SRL  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR

Pierre  
Warzée  
(Signature)

A red digital signature scribble over the name Pierre Warzée.

Digitally signed  
by Pierre Warzée  
(Signature)

PIERRE WARZEE  
ASSOCIÉ

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES****TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	1.159,6	1.009,1	150,5
Temps partiel	1002	212,5	150,2	62,3
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	1.321,6	1.125,8	195,8
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	1.486.376	1.291.697	194.679
Temps partiel	1012	255.606	184.973	70.633
Total	1013	1.741.982	1.476.670	265.312
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	125.912.529	108.246.514	17.666.015
Temps partiel	1022	18.203.040	12.504.463	5.698.577
Total	1023	144.115.569	120.750.977	23.364.592
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	1.381,5	1.178,3	203,2
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	1.818.543	1.543.815	274.728
Frais de personnel	1023	138.194.603	115.800.281	22.394.322
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	1.117	211	1.282,9
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	1.103	210	1.268,7
Contrat à durée déterminée	111	14	1	14,2
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	977	149	1.096,2
de niveau primaire	1200	470	78	532
de niveau secondaire	1201	308	42	341,8
de niveau supérieur non universitaire	1202	123	23	141,4
de niveau universitaire	1203	76	6	81
Femmes	121	140	62	186,7
de niveau primaire	1210	16	6	19,7
de niveau secondaire	1211	50	24	68,5
de niveau supérieur non universitaire	1212	51	20	66,1
de niveau universitaire	1213	23	12	32,4
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	63	7	68,1
Employés	134	467	111	553,4
Ouvriers	132	587	93	661,4
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	11		11
210	11		11
211			
212			
213			

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	75	19	89,3
310	70	18	83,5
311	5	1	5,8
312			
313			
340	41	18	54,5
341			
342	11		11
343	23	1	23,8
350			

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société  
     dont coût brut directement lié aux formations  
     dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs  
     dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	1.217	5811	171
5802	19.091	5812	3.071
5803	1.749.465	5813	281.421
58031	1.749.465	58131	281.421
58032		58132	
58033		58133	
5821	920	5831	188
5822	3.215	5832	751
5823	294.617	5833	68.820
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

**RAPPORT DE RÉMUNÉRATION**

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

# VIVAQUA

## DRH - Rémunérations

Bruxelles, le 27 février 2024.

Mesdames, Messieurs,

Concerne : Comptes annuels 2023 – Rapport des rémunérations des administrateurs

Conformément à l'article 3 :12, §1, 9° qui stipule : « Pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle tel que défini à l'article 1:14: un rapport de rémunération donnant un aperçu, sur une base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en numéraire qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social faisant l'objet du rapport de gestion, aux administrateurs non exécutifs ainsi qu'aux administrateurs exécutifs pour ce qui concerne leur mandat en tant que membre de l'organe d'administration, par la société ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation de cette société».

*En conclusion de quoi, je vous invite à trouver ci-dessous l'aperçu sur base individuelle du montant des rémunérations accordées directement aux administrateurs de VIVAQUA sur base des Arrêtés d'exécution bruxellois respectivement des 7 septembre 2017 & 4 octobre 2018.*

NOMS ET PRENOMS	Total Brute	Préc. Prof. 37,35%	Retenue diverse	Net à payer
VAN NUFFEL BERNARD	14.348,37	5.359,10	-540,18	8.449,09
WILMART GUY	14.004,03	5.230,49	-220,22	8.553,32
BIERMANN JONATHAN	3.588,15	1.340,17	0,00	2.247,98
LOODTS VANESSA	1.720,93	642,74	-395,81	682,40
NEKHOUL Yasmina	3.014,49	1.125,93	0,00	1.888,56
PINXTEREN ARNAUD	3.877,84	1.448,37	0,00	2.429,47
VANDE WEYER MARC	4.021,27	1.501,93	0,00	2.519,34
BASSAMBI ILUMBE JEAN-YVES	1.723,79	643,81	0,00	1.079,98
BEN ABDELMOUMEN ANAS	1.580,38	590,25	0,00	990,13
BERTRAND Antoine	717,05	267,81	0,00	449,24
BOUFRAQUECH KHALIL	1.580,38	590,24	0,00	990,14
CAPELLE Véronique	1.723,79	643,81	0,00	1.079,98
DE BROUWER Maëlle	1.723,79	643,81	0,00	1.079,98
DE REUSME ROMAIN	2.722,10	1.016,71	0,00	1.705,39
DEVILLE QUENTIN	1.726,66	644,88	0,00	1.081,78
ERALY THOMAS	2.722,10	1.016,70	0,00	1.705,40
EVRAUD DANIELLE	1.580,38	590,24	0,00	990,14
GOSSÉ ELS	573,64	214,24	0,00	359,40
JANSSEN SERGE	1.723,79	643,81	0,00	1.079,98
LAPERCHE PIERRE	1.150,15	429,56	0,00	720,59
MORENVILLE CATHERINE	1.583,25	591,32	0,00	991,93
MULLER-HUBSCH SUZANNE	860,46	321,37	0,00	539,09
PERSOONS GABRIEL	1.583,25	591,31	0,00	991,94
SCOURNEAU VINCENT	0,00	0,00	0,00	0,00

SMAHI ABDESSELAM	1.009,61	377,07	0,00	632,54
STOKKINK DENIS	1.583,25	591,32	0,00	991,93
TAITTINGER VIRGINIE	2.288,99	854,93	0,00	1.434,06
VANDAME Marc	1.006,74	376,00	0,00	630,74
ZAPPALA ALESSANDRO	1.436,97	536,69	0,00	900,28
CATS JEAN-FRANCOIS	3.805,76	1.421,47	0,00	2.384,29
VERWILGHEN NADIA	6.674,00	2.492,76	0,00	4.181,24
DETANDT Henri	576,51	215,33	0,00	361,18
	88.231,87	32.954,17	-1.156,21	54.121,51

Pour info : Le montant du jeton s'élevait à 358,53 € depuis le 01/01/2023 - 365,70 € au 01/12/2023 (2 indexations en 2023) pour le Président & les Vice-présidents, pour les autres membres le montant du jeton s'élevait à 143,41 € depuis le 01/01/2023 – 146,28 € au 01/12/2023 (2 indexations en 2023). Le montant des retenues diverses correspond aux paiements faits à certains partis politiques à la demande des intéressés.